



Jiminyconseil

Cabinet de Conseil en Gestion
de Patrimoine *spécialisé*



Conférence

La protection juridique d'une personne en situation de handicap

La vulnérabilité d'une personne en situation de handicap nécessite souvent l'intervention d'une ou plusieurs personnes chargées d'assurer sa protection et celle de ces biens. Des questions fondamentales sont alors soulevées : Existe-t-il des alternatives aux mesures judiciaires de protection ? Quels sont les pouvoirs et les obligations du protecteur ? Comment organiser le passage de relais pour le jour où les parents ne seront plus en mesure d'assurer eux-mêmes la protection de leur enfant ?



Les thèmes abordés

Le processus de mise en œuvre et de renouvellement d'une mesure de protection

- Les bases de la réflexion familiale
- Le contenu de la procédure

La protection de la personne et de son patrimoine du patrimoine

- Les différentes formes de protection
- Pouvoirs et obligations du protecteur

Le « passage de relais » pour la protection future

- La désignation du futur protecteur
- Le mandat de protection future pour autrui



L'animation de la conférence

L'intervention prend en compte les spécificités liées à la situation de handicap, dans ses dimensions humaine, juridique, sociale et financière. Autour d'une présentation structurée, nous laissons libre cours aux échanges afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des familles.

Intervenant : Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, fondateur de Jiminy conseil, cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans les situations de handicap (www.jiminyconseil.com) et partenaire de Paralysie Cérébrale France, co-fondateur de Fragilis, family office dédié aux personnes vulnérables et à leur famille (www.fragilis.fr), et co-auteur du guide La gestion des ressources et du patrimoine des personnes handicapées édité par l'Unapei.

*« En ce qui concerne l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre
possible »*

Antoine de St Exupéry